

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

24- Objet : AIDE A LA FORMATION BNSSA POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE – SESSION 2025-2026

N° Ordre : DE-034-2026

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 7-10-3 Finances locales – divers - autres

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation régulière du Président du 04 mars 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : -

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Hugues DAVID, M. Serge ARNAUNÉ à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Nicolas LACOMBE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT à M. Jean-François GARRABOS

Membres absents excusés (1) :

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Nérac : Mme Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale/Ressources Humaines qui s'est réunie le 24 février 2026,

Vu la délibération DE-058-2024 du 03 juillet 2024 accordant une aide financière pour la formation BNSSA, aux jeunes du territoire, pour la session 2024-2025,

L'Albret dispose de deux piscines (Mézin et Moncrabeau), d'un parc aquatique (Ludoparc) ouverts durant l'été, et d'une piscine couverte (Nérac), ouverte toute l'année, avec des besoins en personnels titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Il est proposé de reconduire le dispositif de soutien financier pour les jeunes du territoire, qui peuvent ainsi valider un diplôme professionnel, pouvant déboucher vers une formation de maître-nageur (BPJEPS AAN), et leur offrir la possibilité de postuler pour un travail saisonnier sur leur territoire.

Cependant, la collectivité n'ayant pas été sollicitée pour l'aide à la formation Bnssa pour la session 2024-2025, et considérant le faible nombre de demande reçue à ce jour, il est proposé de limiter cette aide, pour la session 2025-2026, aux 3 premières inscriptions de jeunes du territoire. Cette aide prendra la forme suivante :

- 200 euros pour la formation BNSSA, à l'obtention du diplôme,
- 100 euros pour la formation Premiers Secours en Equipe 1^{er} niveau (prérequis) à l'obtention du diplôme, pour des raisons budgétaires, aucune prime sera octroyée pour inciter les bénéficiaires à travailler au Ludoparc.

Le bénéficiaire devra fournir les pièces suivantes :

- une copie de la carte d'identité,
- un justificatif de domicile dans le périmètre communautaire datant de moins de 6 mois (et pour ceux qui habitent chez leurs parents, une attestation d'hébergement signée des parents),
- un RIB,
- une autorisation parentale pour les mineurs à la date de l'inscription,
- une attestation d'inscription à la formation,
- une attestation de réussite aux épreuves subies ou une copie du diplôme obtenu,
- une attestation de présence,
- un justificatif du règlement des frais de formation fourni par l'organisme de formation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **De renouveler** le dispositif d'aide financière, limitée aux 3 premières inscriptions de jeunes du territoire rentrant en formation pour la saison 2025/2026, telle que détaillée ci-après :

- 200 euros pour la formation BNSSA, à l'obtention du diplôme,
- 100 euros pour la formation Premiers Secours en Equipe 1^{er} niveau (prérequis) à l'obtention du diplôme.

Soit une enveloppe totale maximale de 900 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Publication le : 17 MARS 2026

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

